



CONSEIL INTERCOMMUNAL

Au Conseil intercommunal
de l'Association des communes de
Police Région Morges

Morges, le 25 août 2021/sbz

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes convoqués en séance du Conseil intercommunal le

**mardi 28 septembre 2021, à 20h00,
à la Salle du Conseil communal du Cherrat,
chemin du Cherrat 7, 1162 Saint-Prex.**

Ordre du jour :

1. Mot de bienvenue de Monsieur Stéphane Porzi, Syndic de Saint-Prex.
2. Appel.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Assermentations.
5. Démissions d'un scrutateur et d'un scrutateur suppléant et élections d'un nouveau scrutateur et scrutateur suppléant.
6. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 mai 2021.
7. Communication(s) du Bureau.
8. Communication(s) du Comité de direction.
9. Dépôt des préavis du Comité de direction
 - N° 05/09.2021 - Budget de l'exercice 2022 ;
 - N° 06/09.2021 - Indemnités des délégués et de la secrétaire du Conseil intercommunal ainsi que des membres du Comité de direction ;
→ Nomination des membres de la Commission ad hoc.
 - N° 07/09.2021 - Demandes d'autorisations générales : de plaider, d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000.00 par cas, de placer les disponibilités de la trésorerie.
→ Le préavis va à la Commission de gestion et des finances.

10. Rapport de commission (*les documents suivront par courrier séparé*)

- N° 05/09.2021 - Budget de l'exercice 2022.

11. Détermination du Comité de direction sur le postulat de Monsieur Charles Dizerens « Pour une restriction des heures d'utilisation des souffleuses à feuilles, ainsi qu'une limitation selon les saisons ».

12. Réponse(s) du Comité de direction aux questions en suspens.

13. Question(s), vœux et divers.

Pour information :

Le délégué suppléant, qui remplace un membre excusé, doit impérativement s'annoncer, avant le début de la séance, auprès du Président ou du secrétaire, et communiquer le nom du délégué remplacé.

Des places de stationnement sont disponibles sur le parking du site. L'accès à ce dernier ainsi qu'à la salle est situé côté Est du bâtiment du Cherrat.

A l'issue de l'Assemblée, la Municipalité de Saint-Prex a le plaisir de vous offrir le verre de l'amitié.

Dans l'attente de vous accueillir à Saint-Prex, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre parfaite considération.

le président

le secrétaire

François Siegwart

Steve Bruchez